

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'AIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA DOMBES DU 15 JUIN 2023

Nombre de membres :

 En exercice : 59
 Présents : 40
 Pouvoirs : 11
 Votants : 45

Date de convocation et d'affichage :

9 juin 2023

Numéro :

D20230615_147

Objet :

Jeu concours « 50 maillots jaunes du Tour de France 2023 à gagner »

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil de la Communauté de Communes de la Dombes, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente à Saint Nizier le Désert, sous la présidence de Madame Isabelle DUBOIS.

COMMUNES	DELEGUES		Présent(s)	Absent(s)	Donne pouvoir à
ABERGEMENT-CLEMENCIAT	Daniel	BOULON	x		
BANEINS	Jean-Pierre	GRANGE	x		
BIRIEUX	Cyril	BAILLET		x	
BOULIGNEUX	Laurent	COMTET	x		
CHALAMONT	Roseline	FLACHER	x		
	Thierry	JOLIVET	x		
	Stéphane	MERIEUX	x		
CHANEINS	Patrice	FLAMAND	x		
CHATENAY	Evelyne	BERNARD	x		
CHÂTILLON LA PALUD	Gilles	DUBOIS	x		
	Chantal	BROUILLET	x		
CHATILLON SUR CHALARONNE	Patrick	MATHIAS	x		
	Sylvie	BIAJOUX		x	F. BAS-DESFARGES
	Michel	JACQUARD	x		
	Fabienne	BAS-DESFARGES	x		
	Pascal	CURNILLON		x	P. MATHIAS
	Bernadette	CARLOT-MARTIN		x	M. JACQUARD
	Jean-François	JANNET	x		
CONDEISSIAT	Daniel	MOREL	x		
CRANS	Françoise	MORTREUX	x		
DOMPIERRE SUR CHALARONNE	Didier	MUNERET		x	
LA CHAPELLE DU CHATELARD	Cyrille	RIMAUD		x	
LAPEYROUSE	Gilles	DUBOST	x		
LE PLANTAY	Philippe	POTTIER	x		
MARLIEUX	Chantal	DESSERTINE	x		
MIONNAY	Henri	CORMORECHE	x		
	Émilie	FLEURY		x	JP. GRANGE
	Jean-Luc	BOURDIN		x	

MONTHIEUX	Denis	PROST	x		
NEUVILLE LES DAMES	Michel	CHALAYER	x		
	Rachel	RIONET	x		
RELEVANT	Christiane	CURNILLON	x		
ROMANS	Jean-Michel	GAUTHIER	x		
SAINT ANDRE DE CORCY	Ludovic	LOREAU	x		
	Evelyne	ESCRIVA		x	L. LOREAU
	Pascal	GAGNOLET	x		
SAINT ANDRE LE BOUCHOUX	Alain	JAYR		x	D. BOULON
SAINT GEORGES SUR RENON	Sonia	PERI	x		
SAINT GERMAIN SUR RENON	Christophe	MONIER		x	I.DUBOIS
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique	PETRONE	x		
	Patricia	ALLOUCHE		x	D. PETRONE
SAINT NIZIER LE DESERT	Jean-Paul	COURRIER	x		
SAINTE OLIVE	Thierry	PAUCHARD	x		
SAINT PAUL DE VARAX	Cédric	MANCINI	x		
	Evelyne	ABRAM-PASSOT	x		
SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS	Marcel	LANIER		x	JM. GAUTHIER
	Martine	MOREL-PIRON		x	S. PERI
SANDRANS	Audrey	CHEVALIER	x		
SULIGNAT	Alain	GENESTOUX		x	
VALEINS	Frédéric	BARDON		x	
VERSAILLEUX	Gérard	BRANCHY	x		
VILLARS LES DOMBES	Pierre	LARRIEU	x		
	Isabelle	DUBOIS	x		
	François	MARECHAL	x		
	Marie Anne	ROUX		x	
	Didier	FROMENTIN	x		
	Agnès	DUPERRIER	x		
	Jacques	LIENHARDT		x	JF. JANNET
VILLETTE SUR AIN	Jean-Pierre	HUMBERT		x	

Secrétaire de séance élue : **Sonia PERI**

Rapporteur : **Isabelle DUBOIS**

La venue du Tour de France en Dombes le 14 juillet 2023, avec notamment le départ de l'étape du jour à Châtillon-sur-Chalaronne constitue une opportunité de communication particulière pour le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes.

L'un des enjeux principaux du projet de territoire en matière de développement économique consiste à multiplier les actions envers les entreprises, afin de démontrer le dynamisme territorial et devenir un EPCI de référence, auprès de qui les entrepreneurs n'hésitent pas à se tourner. La probabilité d'avoir un autre évènement d'envergure internationale sur le territoire dans un futur proche est particulièrement limitée.

Aussi, s'appuyer sur cet évènement afin de permettre à la Communauté de Communes de la Dombes d'entrer en contact avec des entreprises du territoire apparaît comme un moyen de communication à ne pas manquer pour l'animation du réseau économique local.

Pour cela, la Communauté de Communes de la Dombes propose de mettre en place un jeu numérique, uniquement dédié et accessible aux entreprises du territoire.

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes morales dont le siège social est immatriculé sur le territoire de la Communauté de Communes de la Dombes au registre du commerce et des services ainsi qu'au registre des métiers.

Pour participer, l'entreprise devra s'inscrire et répondre, en ligne, aux 8 questions qui lui seront posées dans un temps imparti (chronométrage du temps de réponse) et validera ainsi sa participation.

Une seule participation par entreprise pourra être prise en compte.

Le jeu-concours est ouvert du 1^{er} juillet 2023 au 13 juillet 2023 à minuit.

Seules les entreprises ayant répondu correctement aux questions posées seront retenues pour participer au tirage au sort unique qui sera réalisé par l'Organisateur du jeu-concours (sans l'intermédiaire d'un huissier) le 15 juillet 2023.

Les 50 bénéficiaires ainsi désignés gagneront 1 maillot jaune du Tour de France 2023 sous cadre vitrine. Une plaque gravée apposée sur le cadre stipulera « offert par la Communauté de Communes de la Dombes - Tour de France 2023 ». Un visuel de fond indiquera « 14 juillet 2023 - Ville départ Châtillon-sur-Chalaronne ».

Le jeu-concours fera l'objet d'un règlement (ci-joint) déposé auprès de la SCP J.J.CONTASSOT-E.CONTASSOT-NAVARRO, Huissiers de Justice associés - 96 Rue Pierre Duverger - 01330 VILLARS-LES-DOBES.

Les gagnants se verront remettre leur lot lors d'un afterwork qui se déroulera le jeudi 21 septembre 2023 à Saint Trivier sur Moignans. Si l'entreprise n'est pas présente à l'afterwork, son lot sera tenu à disposition à l'accueil des locaux de l'organisateur à compter du 22 septembre 2023.

Budget prévisionnel de l'action

	TTC
50 maillots replica : design identique à l'officiel mais dans une coupe classique et une composition moins « technique » (cela reste un vrai maillot de cycliste)	50 x 39.90 € 1 995.00 €
50 cadres vitrines (70 * 90 cm) en alu brossé avec plaques	50 x 132.00 € 6 600.00 €
Dépôt règlement	240.00 €
Jeu en ligne	1 199.00 €
TOTAL OPERATION	10 034.00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De se prononcer sur le lancement du jeu,
- D'approuver l'organisation d'un jeu à l'occasion du Tour de France à l'attention des entreprises du territoire, selon les modalités décrites ci-dessus,
- D'autoriser Madame la Présidente à signer le règlement du jeu-concours, ainsi que tout document relatif à l'organisation de ce jeu.

Le Conseil communautaire

après en avoir délibéré, décide par 43 voix pour, 2 voix contre et 6 abstentions :

- **De valider** le lancement du jeu,
- **D'approuver** l'organisation d'un jeu à l'occasion du Tour de France à l'attention des entreprises du territoire, selon les modalités décrites ci-dessus,
- **D'autoriser** Madame la Présidente à signer le règlement du jeu-concours, ainsi que tout document relatif à l'organisation de ce jeu.

Ainsi fait et délibéré, le 15 juin 2023

La Présidente,
Isabelle DUBOIS





100 AVENUE FOCH
01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Téléphone : 04.74.98.48.63
E-mail : economie@ccdombes.fr

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« 50 maillots jaunes du Tour de France 2023 à gagner »

ARTICLE 1. ORGANISATION ET DATES DU CONCOURS

1.1 Présentation de la collectivité organisatrice

La Communauté de Communes de la Dombes, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, dont le siège est situé au 100 avenue Foch, 01 400 Châtillon-sur-Chalarnon, représentée par **Isabelle DUBOIS** - Présidente, organise un jeu-concours destiné aux entreprises de la Dombes inscrites aux RCS, afin de leur permettre de gagner un maillot jaune du Tour de France 2023. Le 14 juillet 2023, le Tour de France prendra son départ à Chatillon sur Chalarnon et une partie du territoire sera traversée durant cette étape. Cet évènement ayant peu de chance de se reproduire dans un futur proche, il paraît important pour la Communauté de Communes de la Dombes, de le marquer et de s'appuyer dessus pour un « coup » de communication spécifique.

La Communauté de Communes de la Dombes est désignée ci-après « l'Organisateur ». Le Jeu, le site internet et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit français.

Le présent règlement définit les règles applicables au Jeu-concours, et notamment les conditions de participation et d'attribution des Lots.

1.2 Dates

Le jeu-concours débutera le 1^{er} juillet 2023 et prendra fin le 13 juillet 2023 à minuit.

ARTICLE 2. PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS

2.1 Conditions de participation

Le fait de participer au jeu-concours implique l'acceptation sans réserve et le respect des dispositions du présent règlement, accessible sur le site internet de l'Organisateur :

<https://www.ccdombes.fr/>

Ce jeu-concours est gratuit et ouvert à toutes les personnes morales dont le siège social est immatriculé sur le territoire de l'organisateur au registre du commerce et des services ainsi qu'au registre des métiers (liste des communes annexées).

Pour participer, l'entreprise devra s'inscrire et répondre, en ligne, aux 8 questions qui lui seront posées et validera ainsi sa participation.

Une seule participation par entreprise pourra être prise en compte.

La collectivité se réserve le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et/ou électronique des participants.

2.2 Déroulement du concours

- Le jeu-concours est ouvert du 1^{er} juillet 2023 au 13 juillet 2023 à minuit.
- Seules les entreprises ayant répondu correctement aux questions posées seront retenues pour participer au tirage au sort unique qui sera réalisé par l'Organisateur du jeu-concours (sans l'intermédiaire d'un huissier) le 15 juillet 2023.
- Les 50 bénéficiaires ainsi désignés gagneront 1 maillot jaune du Tour de France 2023 sous cadre vitrine.

ARTICLE 3. DESIGNATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DES LOTS

Les participants devront s'inscrire et répondre correctement, en ligne, aux 8 questions qui leur seront posées, dans le temps imparti (chronométrage du temps de réponse) ce qui validera ainsi leur participation comme indiqué dans les modalités dans la partie 2.1 du présent règlement (conditions de participation).

Seules les entreprises ayant répondu correctement aux questions posées seront retenues pour participer aux tirages au sort qui sera réalisé par l'Organisateur du jeu concours (sans l'intermédiaire d'un huissier) le 15 juillet 2023. 50 gagnants seront désignés à ce tirage au sort, sous condition qu'il y ait suffisamment de participants inscrits.

La participation sera arrêtée le 13 juillet 2023, à minuit.

La Communauté de Communes de la Dombes garantit aux participants la réalité du gain proposé, son entière impartialité concernant le déroulement du Jeu-concours et la préservation d'une stricte égalité entre tous les participants.

Les gagnants se verront remettre leur lot lors d'un afterwork qui se déroulera le jeudi 21 septembre 2023 à Saint Trivier-sur-Moignans. Si l'entreprise n'est pas présente à l'afterwork, son lot sera tenu à disposition à l'accueil des locaux de l'organisateur à compter du 22 septembre 2023.

ARTICLE 4. DESCRIPTION DES LOTS

50 maillots jaunes dans des cadres vitrines

La valeur globale de l'ensemble des lots est de 8 595 euros. La valeur des prix est déterminée au moment de la rédaction du présent règlement et ne saurait faire l'objet d'une contestation quant à leur évaluation.

Ces lots ne peuvent être échangés contre tout autre bien ou service. Si le ou les gagnants ne voulaient pas ou ne pouvaient prendre possession de leur lot, ils n'auraient droit à aucune compensation.

La Communauté de Communes de la Dombes ne prendra en charge aucun frais annexe.

ARTICLE 5. ANNONCE DES RÉSULTATS ET INFORMATIONS SUR LES GAGNANTS

Les résultats seront dévoilés sur le site internet www.ccdombes.fr et les réseaux sociaux de l'organisateur.

Les gagnants du Jeu-concours autorisent l'Organisateur à :

- Communiquer sur leurs noms, prénoms et image sur quelque support que ce soit (réseaux sociaux, site internet, newsletter, publications print internes ou externes...) sans restriction ni réserve et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot prévu au présent règlement.

ARTICLE 6. VALIDITE DE LA PARTICIPATION POUR LES PARTICIPANTS

Chaque participant déclare être l'auteur du e-bulletin rempli en ligne. Les informations et coordonnées fournies par le participant doivent être valides et sincères, sous peine d'exclusion du concours et, le cas échéant, de perte de la qualité de gagnant.

Une même entreprise ne pourra gagner qu'un seul lot pendant la durée du jeu-concours. Il est rigoureusement interdit pour une même personne de jouer en remplissant plusieurs e-bulletins.

ARTICLE 7. DROIT A L'IMAGE

Si nécessaire, les gagnants acceptent que l'Organisateur publie sur les supports de communication (site internet, site intranet, réseaux sociaux, magazine, plaquettes...) de la Communauté de Communes de la Dombes, des photos prises lors de la remise des lots.

ARTICLE 8. RESPONSABILITES

L'Organisateur ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

ARTICLE 9. LITIGE

Il ne sera répondu à aucune réclamation ou demande concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement présentée oralement. Toute demande d'interprétation, contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée aux coordonnées suivantes : Communauté de Communes de la Dombes – 100 avenue Foch – 01 400 Châtillon-sur-Chalaronne.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation éventuelle au jeu concours, les coordonnées complètes du demandeur et le motif exact de la contestation ou la partie du règlement objet de la demande d'interprétation. Les contestations ou demandes d'interprétation devront être formulées à la Communauté de Communes de la Dombes dans un délai maximal de dix (10) jours à l'issue de la clôture du jeu-concours, cachet de la Poste faisant foi.

ARTICLE 10. DÉPOT DU REGLEMENT

Ce règlement de jeu concours a été déposé auprès de la SCP J.J.CONTASSOT-E.CONTASSOT-NAVARRO Huissiers de Justice associés - 96 Rue Pierre Duverger - 01330 VILLARS-LES-DOBES

ARTICLE 11. : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants pourront faire l'objet d'un traitement informatique afin de mémoriser leur participation au jeu et permettre l'attribution des lots avec leur consentement exprès (ci-après désignées « Données Personnelles »).

Le destinataire des Données Personnelles est l'Organisateur. Elles lui sont communiquées pour les besoins exclusifs de l'organisation du jeu et ne seront pas utilisées à d'autres fins, sauf accord des participants.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») n°2016/679 du 27 avril 2016, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppressions des données nominatives le concernant, et peut, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement informatique de ces informations en écrivant à l'adresse suivante :

economie@ccdombes.fr. Les Données Personnelles collectées seront conservées pendant toute la durée du jeu et la remise des lots.

Les Données collectées sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

L'organisateur s'engage à prendre les mesures techniques et organisationnelles afin de préserver la confidentialité et la sécurité des Données Personnelles et à ne les divulguer qu'aux salariés qui ont besoin d'accéder à ces Données dans le cadre du jeu.

Sauf avis contraire, l'Organisateur pourra également être amené à réutiliser ces informations aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales avec le consentement exprès de la personne concernée. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet. À tout moment, ils peuvent contacter l'Organisateur pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de vos données personnelles en écrivant à l'adresse susmentionnée.